



Raconte ton droit, Elève ta voix !

Droit des enfants à l'information



Interventions pédagogiques Création d'articles de presse

Activités proposées : pour comprendre le droit à l'information - *article 13 de la CIDE*.

- **intervention de 2 séances de 1h15** sur les droits des enfants avec une focale sur l'information (**Cycle 2 et 3**).
- **participation à un journal sur les droits des enfants**

En dehors des interventions, les élèves écriront un article de presse sur un droit des enfants (proposition de support pédagogique pour la création). Le journal sera édité par nos soins.



Raconte ton droit, élève ta voix !



Droit des enfants à l'information

Convention Internationale des Droits de l'Enfant,

Article 13 :

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou

b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Calendrier :



1ère Intervention: du 9 au 15 Octobre 2026

2ème intervention: du 6 au 13 Novembre 2026

Articles à renvoyer avant le 30 novembre 2026



Inscription/ renseignement :

Sandrine Farison : charge.mission@francas38.asso.fr